RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SHOM L'océan en référence

Direction générale des services

BREST, le 1er avril 2026

N° 5/Shom/DGS/NP

DÉCISION

OBJET	:	délégation de signature du directeur général en matière de transport de marchandises et procédures douanières – modificatif n°1.
TEXTE ABROGÉ	:	décision n° 59/SHOM/SG/NP du 15 octobre 2025.

L'ingénieur général de l'armement Laurent Kerléguer,

directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la marine » ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination du directeur général du service hydrographique et océanographique de la marine ;

Vu l'instruction n° 6 SHOM/SG/NP du 17 janvier 2012 relative à la délégation de signature du directeur général du Shom ;

Décide[1] :

ARTICLE UN

Délégation permanente est donnée à Monsieur l'IC2ETA **Sébastien Beuchard**, directeur *général des services*, pour signer, au nom du directeur général, tous documents et formulaires relatifs aux formalités de transport de marchandises et procédures douanières, et notamment les mandats de représentation en douane donnés aux transitaires et transporteurs de marchandises.

ARTICLE DEUX

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur l'IC2ETA **Sébastien Beuchard**, directeur

[1] Les modifications apportées par la présente décision à la précédente décision portant sur le même sujet sont inscrites en lettres italiques.

Shom – 13, rue du Chatellier – CS 92803 – 29228 Brest CEDEX 2
BCRM – **Shom** – CC08 – 29240 Brest CEDEX 9
Dossier suivi : ASC Yohann Ortiz de Zarate
Courriel : yohann.ortiz.de.zarate@shom.fr
Tél : 02.56.31.22.35
www.shom.fr

général des services, la présente délégation est étendue, dans l'ordre de suppléance, à :

- Monsieur l'ICDD **David Corman**, chef de la division de l'ingénierie des équipements scientifiques ;
- Monsieur l'ICDD **Éric Sicot**, chef de la division de la logistique ;
- *Monsieur l'AAHCE **Hervé Tanguy**, chef de la division des finances ;*
- *Madame l'ASC **Alexandra Déchamps**, cheffe de la division des achats*.

ARTICLE TROIS

Les attaches de signature des délégataires titulaires et suppléants sont formalisées dans l'instruction du 17 janvier 2012 susvisée.

ARTICLE QUATRE

La décision n° 59/Shom/SG/NP portant délégation de signature du directeur général en matière de transport de marchandises et procédures douanières en date du 15 octobre 2025 est abrogée.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- TOUTES DIRECTIONS, DIVISIONS ET DÉPARTEMENTS.

COPIES INTÉRIEURES :

- DGS
- ARCHIVES (SG 01.04).